

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

NOTE D'INFORMATION

**OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR PAR
ADJUDICATION**

ETAT DU BENIN 5,5% 2016-2019

1- PRESENTATION DE L'OPERATION	3
1.1. Informations générales sur l'opération	3
1.2. Caractéristiques du titre	4
1.3. Avantages accordés aux obligations du Trésor 6,50% 2015-2025	5
1.3.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	5
1.3.2. Exonération d'impôts	5
1.3.3. Autres avantages	5
1.4. Tableau d'amortissement	6
2- PRESENTATION DE L'EMETTEUR	7
2.1. Organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	7
2.1.1. Le Cabinet	7
2.1.2. L'inspection Générale des Services	7
2.1.3. Les directions techniques	8
2.1.4. Les services centraux du Réseau Comptable du Trésor Public	8
2.1.5. les services extérieurs	8
2.2. Attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	8
3- SITUATION RECENTE DE L'ECONOMIE BENINOISE	10
ANNEXE	13
MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES	14
ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION	16
ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO	17

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Bénin a recours au marché régional des capitaux comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Bénin a déjà réalisé avec succès plusieurs émissions de bons et obligations du Trésor et tous les termes échus ont été respectés.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor Public et de l'animation permanente du marché, et conformément aux dispositions de la Loi de Finance gestion 2017, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à émettre **le 12 janvier 2017**, des obligations du Trésor pour un montant nominal de **vingt-sept (27) milliards de francs CFA**, sur toute l'étendue de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres, conformément au Règlement N° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1. Informations générales sur l'opération

But de l'émission

La mobilisation de cette ressource s'inscrit dans le cadre de l'exécution de certaines dépenses urgentes liées au Programme d'Investissement Public, au financement général de l'économie notamment le traitement des instances de paiement en vue d'assurer le remboursement de la dette intérieure de l'État. Il constitue un titre d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) d'un montant de **vingt-sept (27) milliards de FCFA** à mobiliser en **janvier 2017**. Elle est la première émission d'obligations assimilables de l'année 2017 et l'émission de la deuxième tranche d'OAT émis le 12 janvier 2016.

1.2. Caractéristiques du titre

Désignation	:	Obligations Assimilables du Trésor par Adjudication (OAT) 5,5% ; 2016-2019 ;
Emetteur	:	État du Bénin à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, sous la responsabilité du Ministre de l'Économie et des Finances ;
Volume du Titre	:	27 milliards de FCFA ;
Valeur nominale unitaire	:	10.000 FCFA ;
Maturité	:	3 ans dont 2 ans résiduels ;
Taux d'intérêt	:	Les obligations porteront intérêt à un taux de 5,5% l'an ;
Date de valeur des obligations	:	13 janvier 2017 ;
Echéance finale	:	13 janvier 2019 ;
Remboursement du capital	:	In fine ;
Paiement des coupons	:	Annuellement, à compter de la date de jouissance ;
Forme des titres	:	Les obligations du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la BCEAO ;
Placement	:	La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ;
Taux de coupon couru	:	La date de valeur de la tranche coïncidant avec la date de détachement du premier coupon, les souscripteurs à cette deuxième tranche n'auront pas à verser un taux de coupon couru.

1.3. Avantages accordés aux obligations du Trésor 5,5% 2016-2019

1.3.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les obligations du Trésor 5,5% 2016-2019 détenues par les banques et établissements financiers sont admises au refinancement de la Banque Centrale.

1.3.2. Exonération d'impôts :

Les obligations sont défiscalisées au Bénin, en d'autres termes, les intérêts afférents à ces obligations sont exemptés de tous impôts et taxes.

1.3.3. Autres avantages :

Le rendement : les obligations du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives ;

La garantie : le remboursement des obligations du Trésor est garanti par l'État du Bénin ;

La Pondération dans les risques bancaires : les obligations du Trésor du Bénin 5,5% 2016-2019 sont pondérées à 0% dans les risques bancaires ;

La liquidité : les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;

La diversification du patrimoine : les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres. Elles sont admises en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du Code CIMA.

1.4. Tableau d'amortissement

Dates	Encours en Début de période	Intérêts	Principal	Service	Encours en Fin de période
13/01/2018	27 000 000 000	1 350 000 000	0	1 350 000 000	27 000 000 000
13/01/2019	27 000 000 000	1 350 000 000	27 000 000 000	28 350 000 000	0

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Économie et des Finances. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par le décret n° 2016-421 du 20 juillet 2016 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances et l'Arrêté n° 5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 1^{er} octobre 2015.

2.1. Organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La DGTCP est placée sous la direction d'un Directeur Général qui relève lui-même de l'autorité directe du Ministre de l'Économie et des Finances.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 1^{er} octobre 2015, la DGTCP comprend : le Cabinet du Directeur Général, l'Inspection Générale des Services, les directions techniques et le réseau comptable composé des services centraux et extérieurs :

2.1.1. Le Cabinet

Le Cabinet du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- le Secrétariat particulier du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- l'Assistant du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- le Chargé de la Communication ;
- la Cellule des Réformes et de la Démarche Qualité.

2.1.2. L'Inspection Générale des Services

L'Inspection Générale des Services est dirigée par un Inspecteur Général des Services qui est assisté par des cadres dénommés Inspecteurs des Services.

2.1.3. Les directions techniques

Elles comprennent :

- la Direction du Trésor ;
- la Direction de la Comptabilité Publique ;
- la Direction de la Gestion de l'Information et des Archives ;
- la Direction de la Formation Professionnelle du Trésor ;
- la Direction de la Gestion des Ressources.

2.1.4. Les services centraux du Réseau Comptable du Trésor Public

Il s'agit de :

- la Recette Générale du Trésor ;
- la Paierie Générale du Trésor ;
- l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

2.1.5. Les services extérieurs

Ils comprennent :

- les Recettes des Finances ;
- les Recettes Perceptions ;
- les Services Comptables du Trésor et des Ministères et Institutions de la République ;
- les Services Comptables du Trésor des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux.

La Direction du Trésor est chargée entre autres de concevoir et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat, d'émettre et de négocier les effets publics et de présenter les titres à l'escompte, de mettre en œuvre en collaboration avec l'institut d'émission, la politique de la monnaie et du crédit, de gérer le portefeuille public en collaboration avec la Direction Générale des Affaires Economiques.

2.2. Attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Trois fonctions principales sont assignées à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Il s'agit de la fonction «Trésor», de la fonction «Réglementation de la Comptabilité Publique» et de la fonction Comptable.

Au titre de la fonction «Trésor», la DGTCP est chargée :

- d'étudier et de suivre les problèmes liés à la Gestion de la Trésorerie de l'Etat et de procéder aux arbitrages nécessaires ;
- d'émettre et négocier les effets publics ;

- de gérer le portefeuille de l'Etat ;
- de proposer et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat ;
- de gérer la dette publique en collaboration avec la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- d'exécuter en collaboration avec l'Institut d'émission, la politique monétaire de l'Etat.

Au titre de la fonction «Comptabilité Publique», la DGTCP est chargée notamment de :

- centraliser les comptes de tous les comptables publics et toutes les recettes recouvrées au profit de l'Etat ;
- mettre en état d'examen, les comptes de gestion des comptables du Trésor et d'en assurer la transmission à la juridiction financière compétente ;
- assurer la gestion financière et comptable des Ministères et Institutions de la République, des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux ;
- réaliser l'équilibre des ressources et des charges publiques dans l'espace et dans le temps ;
- produire les comptes de gestion de l'Etat et des collectivités publiques.

Au titre de la fonction « réglementation de la comptabilité publique », la DGTCP est chargée de :

- initier ou étudier tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat et des autres collectivités publiques soumis aux règles de la comptabilité publique ;
- coordonner ses services extérieurs dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires et comptables de l'Etat et des collectivités publiques.

3 - SITUATION RECENTE DE L'ECONOMIE BENINOISE

L'activité économique au dernier trimestre 2016 est marquée, entre autres, par la maîtrise du délestage électrique, la révision à la baisse des perspectives de production cotonnière pour la campagne 2016/2017 et des prévisions de croissance économique du Nigéria.

Au niveau de l'énergie, la fourniture régulière de l'énergie électrique reste une préoccupation majeure pour l'économie béninoise.

Même s'il est difficile de prévoir l'acuité du phénomène, le délestage électrique est devenu un phénomène fréquent au Bénin. Ainsi, à l'instar des années antérieures, le premier semestre 2016 est marqué par des coupures fréquentes et parfois prolongées de l'énergie électrique. Cette situation engendre des surcoûts pour les unités de production et grève la valeur ajoutée totale dégagée par l'économie.

En ce qui concerne le coton, en lien avec la bonne performance de la filière au cours de la campagne 2014/2015 sanctionnée par une production de 393.325 tonnes, les prévisions initiales avaient tablé sur des niveaux de production pour 2016 et 2017 respectivement de 400.000 tonnes et 420.000 tonnes. Cependant, à la réalisation, la production de coton au titre de la campagne 2015/2016 s'est affichée à 303.000 tonnes, en raison essentiellement d'une poche de sécheresse à la période des semis. Cette situation a conduit à une révision des ambitions pour 2016 à 350.000 tonnes.

Enfin, en lien avec la persistance de la baisse des cours du pétrole et ce, contrairement aux prévisions réalisées en début d'année 2016, le Fonds Monétaire International a publié (le 31 mars 2016) une révision à la baisse de la croissance économique du Nigéria de 4,3% (en novembre 2015) à 2,3% pour l'année 2016. La morosité économique actuellement en cours au Nigéria ne devrait pas être sans impact sur l'économie nationale, notamment sur le trafic au Port de Cotonou.

Indicateurs de conjoncture au premier trimestre

L'indice du chiffre d'affaires

L'indice global du chiffre d'affaires, l'un des principaux indicateurs conjoncturels, a enregistré en ce premier trimestre de l'année 2016, **un repli de 8,4%** par rapport à son niveau à fin mars 2015. Cette baisse de l'activité est imputable à la contraction de l'activité dans les sous -secteurs commerce, autres services, BTP, industries

manufacturières et Elevage. Il est toutefois noté une remontée de l'activité des banques et assurances.

Le taux d'inflation

En février 2016, le taux d'inflation en glissement annuel¹ s'est affiché à -0,2%, marquant une baisse du niveau général des prix par rapport à la même période un an plus tôt.

Le taux d'inflation, mesuré par l'indicateur de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), situe l'évolution des prix à 0,4% à fin février 2016, l'inscrivant au-dessous du plafond de 3,0% prévu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres.

Ce faible niveau du taux d'inflation est largement tributaire de l'effondrement des cours du pétrole. Le niveau du taux d'inflation aurait pu être encore plus bas n'eût été l'appréciation du dollar par rapport à l'euro.

La mobilisation des recettes publiques

En ce qui la mobilisation des ressources au titre de l'année 2016, les recettes totales nettes des régies financières ont connu un taux de réalisation de **21,1% à fin mars 2016 contre un niveau attendu de 23,95%**.

Par ailleurs, l'analyse du niveau de réalisation des recettes par régie financière montre que seuls les impôts ont atteint les objectifs assignés pour le compte des trois premiers mois de l'année 2016.

Implications de la conjoncture en premier trimestre 2016 sur la perspective de croissance 2016

Au vue de l'évolution de la conjoncture au premier trimestre 2016, le taux de croissance économique devrait ressortir à 5,2% en 2016 pour une prévision initiale de

¹ Comparaison par rapport à la même période un an plus tôt.

5,8%. La contraction de la croissance économique serait principalement le fait des secteurs agricole et des services en liaison avec la prudence observée au niveau des perspectives de production cotonnière et la contraction des activités de service en liaison avec les difficultés du Nigeria.

ANNEXE

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire: 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 12 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de Y et les deux premières soumissions de X sont acceptées. Par contre, aucune soumission de Z n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur Z et une des soumissions de l'investisseur X sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse: Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar – Sénégal

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 46 24

E-mail : adjudications@umoa-titres.org

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE BENIN

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82Télex : 5 211 BCEAO

COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65

ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Telex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet: [http:// www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82Télex : 5 211 BCEAO

COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA FASO

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser

BP : 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 221

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel

et avenue Delafosse

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Téléfax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

Bissau

BP : 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

Telex: 289 BCGBI

Téléfax :(245) 20 13 05/20 13 21

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP: n° 206

Tel: (223) 222 25 41/ 222 54 06

Telex: 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

BP : 487

Tel : (227) 72 33 30 et 72 33 40

Télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : 3159

Tel : (221) 33 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 33 823 57 57

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex: 5216 BCEAO TOGO

Téléfax: (228) 221 76 02

NIGER

Adresse : Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau

BP 487-Niamey-Niger

Fax: (227) 20-73-47-43

Tel: (227) 20-72-24-91-92